

Mémoire de l'AMC

Concernant le projet de loi no 68 : Loi visant principalement à réduire la charge administrative des médecins

Mémoire de l'Association médicale
canadienne présenté à la Commission de
l'économie et du travail

19 août 2024

L'Association médicale canadienne

Fondée à Québec en 1867, l'Association médicale canadienne (AMC) est un regroupement pancanadien de médecins et de médecins en devenir qui croient en un avenir meilleur pour la santé. Elle aspire à créer un système de santé viable et accessible où les patients participent à leurs soins, une culture médicale qui favorise l'équité, la diversité et le bien-être des médecins, ainsi que des communautés inclusives où chaque personne peut vivre en bonne santé. L'AMC est particulièrement active dans les enjeux suivants :

- La réduction du fardeau administratif;
- La santé physique et mentale des médecins;
- La planification des ressources humaines en santé.

Au Québec, l'AMC s'investit dans le leadership médical afin de favoriser l'inclusion de la profession médicale dans les décisions liées à la santé. L'AMC organise chaque année le Colloque des médecins leaders du Québec, un événement réunissant des médecins gestionnaires et des décideurs en santé de partout au Québec.

L'AMC assure aussi un travail de représentation sur les scènes fédérale, provinciale et territoriale, en mettant de l'avant des solutions pour l'amélioration et la pérennité du système de santé. Le porte-parole francophone de l'AMC au Québec est le D^r Jean-Joseph Condé. Il est médecin de famille à Val-d'Or et représente le Québec au Conseil d'administration de l'AMC.

Introduction

L'Association médicale canadienne (AMC) remercie les membres de la Commission de l'économie et du travail de lui permettre de livrer ses réflexions et commentaires à l'égard du projet de loi n° 68, *Loi visant principalement à réduire la charge administrative des médecins*.

La réduction du fardeau administratif est un sujet qui interpelle l'AMC depuis plusieurs années et elle est heureuse que la Commission s'y intéresse. La question du fardeau administratif est au cœur des priorités de l'AMC et de son plus récent plan stratégique. Un groupe de travail formé de médecins de partout au pays, dont un représentant le Québec, a été créé afin de conseiller l'AMC sur l'état actuel du fardeau administratif et de proposer des recommandations visant à diminuer la charge administrative des médecins et à améliorer l'efficacité du système de santé. Certaines de leurs recommandations se retrouvent dans ce mémoire.

Dans le dernier Sondage national de l'AMC sur la santé des médecins (SNSM) mené en 2021,¹ 75 % des médecins ont déclaré que leur charge de travail administratif les empêchait de s'occuper de leurs patients et qu'elle les rendait moins satisfaits de leur travail. De plus, 50 % des médecins interrogés voulaient réduire leurs heures de travail clinique au cours des deux années suivantes. Ainsi, le temps passé à gérer la paperasserie administrative contribue à l'épuisement professionnel des médecins, en plus d'augmenter les délais d'attente pour la patientèle.

Le fardeau administratif de la profession médicale a des ramifications dans toutes les sphères de notre société. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a publié en février 2024 son rapport annuel sur le fardeau administratif intitulé *Les patients avant la paperasse*. Ce rapport estime qu'au Québec seulement, 1,6 million d'heures/an de paperasserie pourraient être éliminées et que 2,6 millions d'heures/an consistent en des tâches qui pourraient être confiées à du personnel administratif. Toujours selon ce rapport,² 62 % des propriétaires d'entreprise au Canada souhaitent que les gouvernements agissent à court terme pour améliorer l'accessibilité des soins de santé.

L'AMC reconnaît le travail rigoureux amorcé par le Gouvernement du Québec pour réduire la paperasserie administrative, qu'il s'agisse du projet de loi 68 ou des mesures antérieures annoncées en février 2024 qui permettent dorénavant aux médecins de famille de déterminer eux-mêmes du moment d'un suivi cliniquement pertinent pour leur patientèle indemnisée par la CNESST. Le gouvernement a aussi amorcé un véritable ménage, attendu depuis longtemps, dans les formulaires et autres exigences administratives qui alourdissent inutilement la tâche des médecins.

La démarche va dans le bon sens, mais elle appelle à d'autres mesures et devra se poursuivre avec des propositions qui iront plus loin. Ultimement, la position de l'AMC est d'éliminer les billets de médecins requis par l'employeur pour les situations de courte durée. De façon générale, le billet du médecin demandé par l'employeur pour justifier l'absence de courte durée d'un employé n'est pas utile, car au moment de rencontrer son médecin (quelques jours de délais), l'employé n'est souvent plus malade. Le processus est lourd, bien souvent inutile, et pendant ce temps, la population attend un rendez-vous

avec un médecin. En clair, les absences de courte durée sont un enjeu de gestion des ressources humaines et non un enjeu de santé.

Le projet de loi vise d'abord et avant tout les compagnies d'assurance, mais les efforts pour réduire le fardeau administratif des médecins peuvent être appliqués à d'autres secteurs de la santé. Et c'est dans ce contexte que l'AMC peut aider le Gouvernement du Québec. À l'échelle du pays, nous avons collaboré notamment avec l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personne pour uniformiser les formulaires d'invalidité utilisés par les compagnies d'assurances, avec le Régime de pensions du Canada (Table ronde des clients et intervenants du PPIRPC) en plus de participer au Comité consultatif des personnes handicapées de l'Agence du revenu du Canada.

Recommandations

Comme mentionné en ouverture de ce mémoire, l'AMC est favorable au projet de loi n° 68 et à tout effort visant à réduire le fardeau administratif des médecins. L'AMC soumet aux membres de la Commission des recommandations qui permettront d'aller plus loin et d'améliorer l'efficacité du système de santé.

Recommandation n° 1 : Ajout de normes qualitatives sur la santé physique et mentale des médecins aux indicateurs de performance qui seront utilisés

Lors de l'annonce du projet de loi, le ministre du Travail a déclaré que « *Les médecins au Québec sont confrontés à un fardeau administratif important. C'est 25 % de leur temps qui est consacré à de la paperasse. Ça les empêche de faire des consultations médicales.* ». S'il est vrai que la réduction du fardeau administratif permettra de dégager du temps de consultation, le dernier Sondage national de l'AMC sur la santé des médecins¹ a clairement illustré les enjeux de santé physique et mentale de la profession médicale. Pour l'AMC, la réduction du fardeau administratif signifie donc aussi un meilleur équilibre travail/famille pour les médecins et professionnels de la santé et non simplement un moyen de libérer des plages horaires. Offrir des soins alors que l'on souffre d'épuisement peut s'avérer tout aussi dommageable pour le patient que le fait de ne recevoir aucun traitement, et les conséquences, bien qu'involontaires, peuvent avoir un impact préjudiciable sur sa santé.

- L'AMC recommande l'ajout de normes qualitatives sur la santé physique et mentale des médecins aux indicateurs de performance qui seront utilisés pour mesurer le succès des dispositions mises en place. Si les membres de la commission parlementaire le souhaitent, l'AMC sera heureuse d'utiliser son Sondage national sur la santé des médecins de 2021¹ pour aider à définir des indicateurs de performance en ce sens. Un sondage est prévu pour 2025 avec des questions portant sur le fardeau administratif.

Recommandation n° 2 : Innover pour réduire le fardeau administratif

Dans le but d'accélérer la réduction du fardeau administratif, l'AMC considère que l'innovation doit être au cœur des solutions. Avec son récent programme *Subventions pour l'allègement administratif*,³ l'AMC propose une solution innovante en y consacrant pas moins de 10 millions de dollars pour soutenir des initiatives visant à réduire le fardeau administratif des médecins. Parmi les bénéficiaires annoncés en mai 2024, notons l'Université de Sherbrooke et le Collège québécois des médecins de famille.

- L'AMC recommande la création d'un fonds d'investissement du gouvernement pour mettre en œuvre des solutions innovantes afin de réduire le fardeau administratif dans les milieux de soins.

Recommandation n° 3 : Promouvoir l'interopérabilité des outils technologiques

L'interopérabilité permet aux renseignements cliniques du patient de circuler entre les différents systèmes d'information et le dossier médical électronique (DME) tout en gardant leur intégrité.

L'interopérabilité facilite une meilleure coordination des soins en plus de réduire le temps de diagnostic, le dédoublement des efforts et les erreurs. Bref, de meilleurs résultats en matière de santé et un parcours amélioré pour le professionnel et le patient. Il s'agit de l'une des principales clés pour réduire le fardeau administratif. L'AMC, en collaboration avec divers partenaires comme Inforoute Santé du Canada, a formé le *Groupe de travail sur l'interopérabilité de la santé numérique* qui présentera ses recommandations en octobre prochain en vue d'apporter des changements législatifs, seule façon de promouvoir l'interopérabilité de façon pérenne.

- L'AMC recommande au gouvernement d'améliorer l'interopérabilité des systèmes d'information actuels et futurs utilisés en santé au Québec.

Recommandation n° 4 : Faciliter la vie des médecins en simplifiant le processus menant aux formulaires administratifs

Pour les médecins, les nombreux formulaires à remplir et leur multiplication contribuent à alourdir inutilement leurs tâches. Ces formulaires, qu'ils soient en format papier ou électronique, ont proliféré et évolué au fil des ans. En travaillant conjointement, la situation pourrait être largement améliorée. Chaque assureur, et bien souvent, chaque organisme gouvernemental, a son propre formulaire de longueur variable. Le médecin se voit ainsi contraint de lire attentivement chaque formulaire, puisque les questions et l'endroit où indiquer les réponses diffèrent de l'un à l'autre, ce qui lui fait perdre un temps précieux.

- L'AMC recommande que le Québec s'inspire des meilleures pratiques comme celles en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse qui ont entrepris un virage important dans la simplification de leurs formulaires destinés à être remplis par les médecins.

Dans la même veine, chaque loi promulguée en santé apporte généralement son lot de nouveaux formulaires. Or, les médecins en exercice sont rarement consultés lorsque vient le temps d'élaborer ces nouveaux formulaires ou ces nouveaux protocoles.

- L'AMC recommande que les assureurs et les organismes gouvernementaux travaillent davantage de concert avec la communauté médicale en vue de concevoir un formulaire unique et universel qui pourrait s'appeler le « *Rapport du médecin* » et qui répondrait aux besoins administratifs de chacun. Cela simplifierait le travail du médecin et surtout la vie du patient. Nous suggérons de créer un groupe de travail incluant des médecins pour établir les meilleures pratiques et participer à la création éventuelle de nouveaux formulaires gouvernementaux.
- L'AMC recommande le développement, en cocréation avec la communauté médicale, d'une trousse pour aider les médecins à remplir les formulaires et ainsi améliorer la procédure de facturation.

Conclusion

L'AMC remercie les membres de la Commission de l'économie et du travail de lui avoir permis de s'exprimer au sujet du projet de loi n° 68. La réduction du fardeau administratif est un enjeu de longue date pour l'AMC et nous sommes heureux d'avoir pu partager nos recommandations qui s'inspirent de certaines bonnes pratiques observées ailleurs au pays.

L'AMC salue le travail amorcé par le Gouvernement du Québec pour réduire la paperasserie administrative. Nous tenons à préciser à nouveau que la réduction du fardeau administratif ne doit pas simplement être associée à une augmentation du temps de consultation médicale. La santé physique et mentale des médecins s'est détériorée au fil des années, avec des répercussions importantes sur la qualité des soins offerts ainsi que sur les effectifs médicaux. Un meilleur équilibre travail/famille pour les médecins et professionnels de la santé doit être considéré comme l'un des bénéfices de la réduction du fardeau administratif, ce qui permettra d'améliorer la qualité des soins à la population.

Nos recommandations touchent principalement trois aspects :

- L'innovation, car nous croyons que celle-ci est primordiale pour diminuer le fardeau administratif. Il faut penser autrement pour arriver à éliminer les tâches inutiles.
- La simplification, qu'il s'agisse du processus de production des formulaires ou de l'interopérabilité des systèmes d'information.
- La responsabilisation. Les billets de médecins requis par l'employeur pour des absences de courte durée sont un enjeu de gestion des ressources humaines et non pas un enjeu de santé.

En terminant, notre expérience pancanadienne nous a permis de constater qu'une collaboration gouvernement-employeur-professionnel de la santé donnera des résultats probants et, surtout, mobilisera chaque partie à trouver des solutions communes. La Commission peut compter sur la collaboration et l'expertise de l'AMC dans ses prochaines étapes de réduction du fardeau administratif.

Références

¹ Association médicale canadienne (AMC). *Le Sondage national de l'AMC sur la santé des médecins de 2021*. Ottawa: AMC; 2022. Accessible ici : <https://digitallibrary.cma.ca/link/infotheque17> (consulté le 7 août 2024).

² Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI). *Rapport Les patients avant la paperasse publié par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante*. Toronto: FCEI; févr 2024. Accessible ici : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2024/2024-02-Patients-avant-la-paperasse-Progres.pdf> (consulté le 7 août 2024).

³ Association médicale canadienne (AMC). *Programme Subventions pour l'allègement administratif*. Ottawa: AMC; 2024. Accessible ici : <https://www.cma.ca/fr/nos-objectifs-prioritaires/fardeau-administratif/subventions-lallegement-administratif> (consulté le 7 août 2024).